



**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Dole

**Séance du 14 mars 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 31  
Nombre de procurations : 04  
Nombre de conseillers votants : 35  
Date de convocation : 08 mars 2022  
Date de publication : 21 mars 2022

**Conseillers-ères présents-es :**

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,  
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,  
Mme Isabelle MANGIN, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane  
CHAMPANHET, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme  
Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M.  
Alexandre DOUZENEL, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-  
Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme Blandine CRETIN-  
MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme  
Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-  
BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M.  
Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, M. Hervé  
PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, M. Ako  
HAMDAOUI, M. Timothée DRUET, Mme Nadine HERRMANN

**Référence**

22.14.03.04

**Commission**

Fonctionnement de  
l'Institution

**Objet**

Création d'un Comité Social  
Territorial commun entre la  
Communauté  
d'Agglomération du Grand  
Dole, la Ville de Dole et le  
Centre Communal d'Action  
Sociale

**Secrétaire de séance**

M. Timothée DRUET

**Rapporteur**

Mme Isabelle MANGIN

**Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :**

M. Mathieu BERTHAUD à M. Alexandre DOUZENEL (DCM 22.14.03.01 à  
DCM 22.14.03.06)  
M. Jean-Pierre CUINET à M. Jean-Baptiste GAGNOUX  
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Catherine DEMORTIER  
Mme Christine MUGNIER à M. Jean-Pascal FICHÈRE

**Conseillers-ères absents-es non représentés :**

Mme Catherine DEMORTIER (DCM 22.14.03.18)

Conformément à l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, un Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité employant au moins cinquante agents.

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, de la Ville de Dole et du Centre Communal d'Action Sociale de créer un Comité Social Territorial compétent pour tous les agents desdites collectivités à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant que les organisations syndicales, actuellement représentées au Comité Technique commun, ont été consultées et que celles-ci n'ont émis aucune opposition à la mise en place d'un Comité Social Territorial commun,

Considérant que cette instance sera mise en place à l'issue du renouvellement général des instances de la fonction publique lors des élections professionnelles qui auront lieu le 8 décembre 2022,

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial unique compétent pour les agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, de la Ville de Dole et du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant que les effectifs des agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public, contractuels de droit privé au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

- Communauté d'Agglomération du Grand Dole : 661 agents
- Ville de Dole : 65 agents
- Centre Communal d'Action Sociale : 45 agents

permettent la création d'un Comité Social Territorial commun.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le rattachement des agents de la Ville de Dole au Comité Social Territorial unique, placé auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, compétent pour tous les agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, de la Ville de Dole et du Centre Communal d'Action Sociale lors des élections professionnelles 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **RATTACHE** les agents de la Ville de Dole au Comité Social Territorial unique placé auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, compétent pour tous les agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, de la Ville de Dole et du Centre Communal d'Action Sociale,
- **FIXE** le nombre de sièges pour ce Comité Social Territorial commun à six.

Fait à Dole, le 14 mars 2022.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances/Ressources Humaines

Jean-Baptiste GAGNIER

